

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4128

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE 2 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La fermeture de toute classe dans les écoles de communes rurales est suspendue à compter de l'entrée en vigueur de de loi n° du d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à créer un moratoire sur la fermeture de classes en zone rurale.

« L'école rurale doit vivre. » est le cri d'alarme prononcé par l'association des Maires ruraux de France en février 2023. Ce cri d'alarme les amène à revendiquer un moratoire sur les centaines de fermetures de classes programmées à travers le pays, en particulier concentrées dans les territoires ruraux.

En considérant le renouvellement des générations en agriculture, la fermeture de classes en zone rurale est une problématique majeure. Ces fermetures contribuent à baisser l'attractivité des territoires, éloignent les familles avec enfants et assèchent les bassins d'emploi ruraux.